



**ACTES DES
ÉTATS GÉNÉRAUX
DE LA FNADES**

**DIRIGEANCE ? GOUVERNANCE ?
QUEL DESSEIN, QUEL AVENIR
POUR L'INTERVENTION SOCIALE ?**

Jeudi 6 et vendredi 7 décembre 2007

Paris, Cirque d'hiver Bouglione

**INTERPELLATION SUR CE QUI SE PASSE,
CE QUI EST, CE QUI SE JOUE, CE QUI SE NOUE...**

**DÉBAT
AVEC LES DIRECTEURS**



F.N.A.D.E.S.

Fédération Nationale des Associations
de Directeurs d'Établissements
et Services Sanitaires Sociaux et
Médico-sociaux sans but lucratif



DÉBAT AVEC LES DIRECTEURS

Didier CHAPUY

Mesdames et Messieurs, quatre présidents sont présents. Nous pouvons lancer le débat. Celui-ci sera retranscrit et entendu par Monsieur TREGOAT, qui répondra ensuite.

De la salle

Hier, Monsieur LAFORCADE nous disait que tout avait été séparé et spécialisé. À ce titre, les interventions de ce matin m'ont fait penser aux séparations relevant de notre fait. Au regard de la moyenne d'âge des personnes présentes à notre rencontre, j'invite les présidents des associations de maison de retraite à se rapprocher rapidement, pour avoir une collaboration efficiente et efficace, car il s'agit de notre avenir à tous.

Hier, la Présidente de la FNARS nous expliquait la difficulté de bien loger et nourrir certaines personnes et de faire en sorte qu'elles aient des allocations. Quand ces personnes sont aussi parents, elles ont certainement besoin de l'intervention du conseil général. Il n'est pas possible de laisser des parents en conditions difficiles. Les conseils généraux auront besoin de places en institutions médico-sociales. Or, nous sommes en train de les réduire ou de les fermer, car il faut intégrer les enfants handicapés à l'école. Nous fermons également les internats en raison de leur coût. De plus, la place est cédée aux SESSAD et aux services de suite, alors que toutes formes de suivi léger semblent déjà avoir fait leurs preuves. Chaque fois qu'on peut travailler sur les passerelles entre nous, nous avons tout intérêt à le faire.

De la salle

Hier et aujourd'hui, nous avons parlé de moyens. Ma question s'adresse au responsable de la DDASS de Dordogne : pourquoi n'avez-vous pas inscrit dans votre projet de vie de monter à Paris à la DGAS (Direction Générale de l'Action Sociale) ? Avec tous les repères, toutes les difficultés que chacun vit dans son domaine et dans son secteur, tous les manques de passerelles et tous les partenariats existants, comment se fait-il que nous soyons toujours obligés de nous battre contre les décisions venant de Paris qui tombent en cascade dans les régions et les départements ? Comment allons-nous traduire à l'intention de Monsieur TREGOAT tous les soucis et toutes les interrogations que nous avons formulés précédemment ?



De la salle

Je demande une précision sur la prise de position des deux présidents du secteur des personnes âgées, Messieurs CHAMPVERT et JARRY. Vous avez tous les deux parlé de l'importance de l'image du secteur auprès des Français. Que pensez-vous des reportages récents de M6 et de CANAL PLUS en termes de finesse d'information ? Selon moi, ils donnent une vision controversée de notre secteur et contrecarrent notre volonté de redorer notre image.

Pascal CHAMPVERT

La FNADEPA et l'AD-PA ne sont pas complémentaires sur cette question, car nous n'avons vu pour l'instant que le premier reportage, c'est-à-dire celui de M6.

La question des objectifs et des moyens est transversale à tous les secteurs. Il n'y a qu'une seule chose à dire à l'État (le Parlement, le gouvernement et les ministères) : il y a toujours et partout des questions de curseurs entre les objectifs et les moyens. Cependant, elles ne sont réglées que de deux manières : soit nous nous donnons les moyens de nos objectifs, soit nous nous donnons les objectifs de nos moyens. Le scandale de la loi 2002-02, au regard de ce qu'a évoqué Claudy JARRY sur la lutte contre la maltraitance, ce n'est pas de vouloir en faire davantage dans un pays comme le nôtre, mais ce sont simplement les grands discours non suivis d'effets. L'État renvoie ensuite la responsabilité aux directeurs. C'est inacceptable, et ce n'est pas la preuve d'une démocratie mature. Si les contraintes économiques ne nous permettent pas d'aller au-delà d'un ratio de 5 pour 10 dans les établissements pour personnes âgées, il faut faire ce qu'a indiqué le Président de la République : dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit. On dira alors aux Français qu'un établissement normal pour personnes âgées est un lieu où, pour 100 usagers, il y a 50 professionnels. Dès lors, tout ira bien en termes de cohérence entre objectifs et moyens. Cela n'ira pas nécessairement bien en termes de suivi des personnes âgées, certes. Toutefois, l'État et nous-mêmes serons en mesure de l'assumer face aux citoyens et électeurs. Le désamour des Français par rapport à la politique s'explique aussi par cette forme d'incohérence.

Avant-hier, nous avons eu une réunion des responsables régionaux et départementaux de l'AD-PA. Nous avons discuté de l'émission de télévision. Nous n'avons pas tous le même point de vue. À titre personnel, je m'attendais à un ton très stigmatisant, et j'ai été agréablement surpris. J'ai trouvé l'émission plutôt équilibrée. Elle montre l'existence des maltraitances à domicile, puis des maltraitances en établissement. D'une part, elle souligne la cupidité et la stupidité qui engendrent ces situations et,



d'autre part, elle pointe la responsabilité de l'État et des départements qui ne font pas leur travail.

Depuis une quinzaine d'années, l'AD-PA demande la fermeture de 5 % des établissements. Le Parlement vient de voter un texte qui va contraindre certains établissements indignes, mais qui leur permettra tout de même de continuer à fonctionner. Il y a 350 établissements qui ne signent pas de convention tripartite depuis six ans, qui ne se modernisent pas, et avec lesquels l'État et les départements ne souhaitent pas signer de convention. Le 2 janvier 2008, ces établissements continueront à fonctionner sans aucun problème. C'est un vrai scandale.

Par ailleurs, le troisième reportage montre un exemple positif d'établissement. Dans ce dernier, le médecin responsable explique qu'il dispose de plus de personnel que la moyenne des autres établissements. Dans les médias, lorsqu'on diffuse des situations pénibles, soit les spectateurs ne vont pas jusqu'au bout de l'émission, soit ils ne retiennent que les aspects négatifs. Cela nous renvoie à notre responsabilité collective. À nous de faire le ménage dans la profession, ou en tout cas de dénoncer aux pouvoirs publics ce qui ne fonctionne pas.

Claudy JARRY

Comme Pascal CHAMPVERT, je trouve que la première émission est relativement équilibrée. On peut y voir ce qui se fait de moins bon, et ce qu'on peut faire quand les moyens sont disponibles. Cela devrait encourager les collectivités publiques à investir et faire taire la presse qui ne pointe que « les trains qui n'arrivent pas à l'heure ».

Nous avons également notre part de responsabilité. Au sortir de la canicule, nous, professionnels, avons peut-être trop insisté sur ce qui n'allait pas pour réclamer de nouveaux moyens. Ce faisant, nous avons sans doute renvoyé une image inexacte de la réalité des établissements. Il faut rendre hommage aux personnels qui font très souvent des miracles. Ils font le maximum possible avec bien peu de moyens. Aujourd'hui, ces personnels ont besoin d'être relayés.

Nous observons finalement un décalage entre les attentes et ce qui arrive. On a expliqué aux Français et aux professionnels que la situation des personnes âgées allait s'améliorer et que les usagers allaient payer un moindre coût. On a expliqué aux personnels que certaines de leurs pratiques étaient abjectes et qu'ils devaient atteindre des objectifs de qualité au bout des cinq années de convention tripartite. Pour réaliser ce chemin, il existait un contrat d'objectifs et de moyens graduels. Cependant, les professionnels n'ont pas reçu les moyens escomptés. Aujourd'hui, ils sont dans une



situation difficile : les médias et la justice stigmatisent leurs échecs sans que les moyens ne leur permettent d'aller plus loin. En Formule 1, on ne prend pas une voiture de vieille génération pour gagner une course. En France, les pouvoirs publics prennent pourtant le risque du ridicule en le masquant par des communications fallacieuses. Il y a un décalage entre les annonces et les moyens, entre les attentes en direction des établissements et ce qu'ils peuvent réellement faire. C'est le même problème pour l'aide à domicile. Cet écart mesure l'insatisfaction. Aujourd'hui, les médias sont sur le créneau de l'insatisfaction. Il faut donc que la profession insiste sur ce qui fonctionne correctement, en reflet de la réalité.

De la salle

La FNADDES a préparé ces États Généraux en présentant l'intervention sociale dans un contexte d'économie néo-libérale. Il s'agit donc de dire comment nos établissements vont se retrouver en concurrence avec des établissements privés à but lucratif. Je pense que nous avons oublié une interpellation sur ce thème : la formation des travailleurs sociaux.

Je suis directeur d'un centre de formation. Cet après-midi a eu lieu l'Assemblée générale de l'AFORTS (Association Française des Organismes de formation et de Recherche en Travail Social), qui est l'une des deux associations nationales des centres de formation.

La loi de décentralisation a ouvert à la concurrence, au 1^{er} janvier 2005, la formation au travail social. Force est de constater que c'est une véritable catastrophe. Dorénavant, il suffit qu'un organisme ou une personne privée, autrement dit n'importe qui, dépose auprès du préfet une déclaration préalable. Si le projet est conforme aux textes, le préfet autorise à dispenser la formation. Ensuite, l'organisme ou la personne ira négocier un agrément avec le conseil régional, où il trouvera des financeurs.

En moins de deux ans, la concurrence s'est déjà installée dans notre secteur. Dans le Bas-Rhin, nous étions quatre centres de formation issus du secteur social et médico-social, gérés par la convention 66, et dispensant le diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale destiné aux personnes âgées et à l'aide à domicile. Aujourd'hui, il y en a douze autres qui ne sont pas du tout issus de ce secteur, et qui cassent nos prix, n'ayant pas la convention du secteur social. Selon le texte, il suffit que le responsable ait une formation de niveau 2 pour pouvoir coordonner une formation. Les autres intervenants doivent seulement avoir trois ans d'exercice professionnel. Cela fait des ravages.



En tant que directeurs d'établissements, vous êtes conduits à gérer vos plans de formation. Je vous mets en garde quant aux annonces que vous allez bientôt recevoir. Récemment, une directrice de maison de retraite m'a interpellé sur le fait que nous proposons une formation d'auxiliaire à 5.600 euros, comparée à une proposition à 4.000 euros. Les différents secteurs arrivent petit à petit dans la concurrence, et cela va continuer.